



Force Ouvrière
Voies Navigables de France

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir



Paris le 6 avril 2017

DECLARATION PREALABLE à la réunion DG/DSC du 6 avril 2017

Monsieur le Directeur Général,
Mesdames et Messieurs
Camarades,

Vous avez inscrit à l'ordre du jour de cette réunion, un énième point d'information sur le PPCR.

Le flou artistique qui règne depuis la mise en place du PPCR signée par des OS minoritaires conforte les postions de **Force Ouvrière**.

Les personnels n'ont vu aucune amélioration de leur traitement, notamment pour la catégorie C, qui devait être une des réformes prioritaires de ce gouvernement.

Force Ouvrière constate que de façon arbitraire, on refuse aux agents d'occuper des postes correspondant à leur grade ! Les récentes publications de postes de chefs d'équipe laissent apparaître des **critères occultes de sélection des candidats dans les CAP**, suivant que les postulants soient issus du concours, du TA ou du reclassement. De quel droit les directeurs territoriaux s'arrogent-ils le droit de refuser un poste de CEE à des CEE sous le seul prétexte qu'ils ne sont pas issus du concours ?

C'EST UNE POSITION DOGMATIQUE INTOLÉRABLE !

ILS SONT DE FAIT CHEF D'ÉQUIPE !

LE STATUT DOIT CONSTITUER LA SEULE RÉFÉRENCE !

Force Ouvrière compte sur la DRH et la DIT pour faire respecter le droit et apporter enfin les réponses aux questions légitimes que **Force Ouvrière se pose**, à savoir :

- Comment peut-on refuser un poste à un chef d'équipe sous prétexte qu'il n'a pas les compétences alors qu'il en a les capacités ? **Force Ouvrière rappelle** que les compétences s'acquièrent. De plus le concours n'existant plus, il n'a plus la possibilité de le passer.
- Quel concours permettra de passer de AE à CEE ?
- Quel sera le taux de pro-pro pour passer de AE en CEE ?
- Quel concours interne pour passer à CEE ?
- Quel concours externe pour être embauché à CEE ?
- Quel sera le taux de pro-pro pour passer de CEE à CEEP Sera-t-il augmenté pour tenir compte de l'augmentation du nombre de chefs d'équipes ?
- Quel sera le taux de pro pro pour passer de CEEP à B ? Sera-t-il augmenté pour permettre aux CEEP de poursuivre leur déroulement de carrière ?

Il vous faut revoir votre position sur le paiement de la PTETE et la PSR pour les CEE. **Force Ouvrière rappelle** que 250 Ex-AES ont exprimé leur mécontentement au DG afin d'obtenir les primes correspondant à leur grade. Pour appuyer cette demande, **Force Ouvrière a déposé un recours auprès du Conseil d'État.**

Sur l'Indemnité Compensatrice d'Accompagnement (ICA), **Force Ouvrière s'est** fâché la dernière fois, sur cette question, face au peu d'empressement de l'administration pour faire avancer ce sujet pourtant majeur pour les agents, confrontés à des réorganisations menées tambour battant !

Soyons clairs, nous devons faire face à l'EPA-VNF à un véritable plan social et aucune mesure permettant le maintien des régimes indemnitaires n'est en place.

C'EST PUREMENT SCANDALEUX !!

Enfin concernant le projet relatif à la mobilité des mainteneurs, **Force Ouvrière rappelle** son attachement aux textes relatifs aux OPA.

Le projet que vous nous avez transmis méconnaît manifestement ces dispositions, et **Force Ouvrière** ne peut, en conséquence, **que le rejeter !**

Force Ouvrière rappelle à ce propos que pour faire face aux besoins de l'EPA-VNF en matière de maintenance spécialisée, il est nécessaire et urgent d'obtenir des autorisations de recrutement d'OPA.

**Les DSC Force Ouvrière
de l'EPA-VNF**

